

Fév. / Juin 2008 ■

soyons

N° 8

parc

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France ■

DOSSIER ■ 5

Risques majeurs naturels : état des risques et moyens d'action

ENVIRONNEMENT ■ 2

Opération
compostage :
des résultats
encourageants

TOURISME ■ 4

Faites découvrir
votre territoire,
devenez guide
de Parc !

INSTITUTIONNEL □ 8

Le site Internet
du Parc est arrivé
sur la toile !

ENVIRONNEMENT ■ 9

Mare du Mont Alta
Des bénévoles se
relèvent les manches

GESTES

ÉCO-CITOYENS ■ 10

Tailler et couper
en éco-citoyen



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Éditorial

Notre région, située en dehors des grandes zones sismiques ou volcaniques du globe, au climat tempéré, semble plus à l'abri que d'autres des grandes catastrophes naturelles.

À l'occasion d'une inondation, d'une coulée de boue ou de l'effondrement d'une ancienne carrière qui surprennent par leur brutalité et les dégâts humains ou matériels considérables qu'ils engendrent, la question de la gestion des risques revient dans l'actualité. Mais la mémoire des hommes est courte et sitôt les traces du drame effacées, cette problématique retombe dans l'oubli.

Le dossier central de ce numéro nous rappelle que des risques naturels existent aussi chez nous et que nous pouvons être concernés un jour ou l'autre par un événement de grande ampleur, aux conséquences désastreuses.

Une des missions du Parc, dans le cadre de son objectif de protéger l'environnement et les hommes qui y vivent, est de sensibiliser les élus, les acteurs du territoire, les habitants à ces risques majeurs.

Le Parc favorise la connaissance des risques dans les communes puis aide les élus et les gestionnaires d'espaces à définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui sont variées, en fonction du type de risque : mise en place d'un plan de prévention des risques, non urbanisation des zones à risque, création de zones d'expansion des crues, limitation de l'imperméabilisation des sols, notamment dans la conception des aménagements, aménagements en zone agricole, travaux...

La prévention des risques naturels doit être l'affaire de chacun, en premier lieu des collectivités locales car cette prévention passe avant tout par la prise en compte des risques majeurs dans l'aménagement du territoire.

Patrice Marchand

Président du Parc naturel régional
Oise – Pays de France



Oise - Pays de France

- Directeur de publication **Patrice Marchand**
- Directrice de la rédaction **Sylvie Capron**
- Rédactrice en chef **Dorothee Marville**
- Rédaction **Chromatiques (Sophie Huguin)**
- Photo couverture © **DR Chromatiques**
- Photos non légendées © **PNR OPF**
- Réalisation **Chromatiques**
- Impression **Groupe des imprimeries Morault**
- Tirage **70 000 exemplaires** – Imprimé sur papier blanchi sans chlore
ISSN : 1774-5683 – Reproduction interdite

Soyons Parc ■ Fév.-Juin 2008

côté environnement

Opération compostage : des résultats encourageants



Le Parc a lancé l'an dernier une campagne éco-citoyenne autour du compostage, en partenariat avec les communautés de communes et les syndicats de traitement des déchets du territoire.

Cette campagne, financée en partie par l'Ademe, a vu la mise en place d'un réseau de soixante-six Correspondants chargés de relayer

les informations du Parc au sein de leur commune et de mobiliser les habitants pour qu'ils s'engagent à devenir des éco-citoyens du Parc.

À ce jour, plus de cinq cents foyers ont adhéré. Un résultat encourageant qui augure bien la campagne à venir autour de la prévention des déchets et de l'éco-jardinage.

Le premier bilan que l'on peut dresser des débuts de la promotion du compostage individuel est plutôt satisfaisant. L'opération a consisté, dans un premier temps, à créer un réseau de Correspondants, à les former et à fabriquer les supports de communication, de sensibilisation et d'information du public sur

Mise en place des déchets dans un composteur en bois.





Exemple d'une formation réalisée par un Correspondant Parc, avec le soutien de l'association Format Nature.

le compostage. Après un appel passé dans le *Soyons Parc* n° 4, soixante-six Correspondants ont été recrutés dont six qui habitent à l'extérieur du Parc mais y ont des attaches. Ils sont issus de vingt-cinq communes différentes. Comme prévu, ces Correspondants se sont vus proposer trois demi-journées de formation assurées par l'association Format Nature entre janvier et mars 2007. À chaque session, cinquante à cinquante-cinq Correspondants étaient présents, soit un taux de présence de plus de 80 %. Les supports de communication ont été réalisés entre janvier et avril 2007. Il s'agissait notamment d'une affiche, d'un triptyque d'adhésion faisant office de charte d'engagement pour l'habitant, d'un guide de l'éco-citoyen (une chemise avec ses six premières fiches techniques sur le compostage) ainsi qu'une exposition constituée de neuf panneaux sur bâche.

Premiers ateliers et premiers retours

Du printemps 2007 à la fin de l'année, l'opération prévoyait la mise en place des premiers ateliers et manifestations autour du compostage. Régulièrement,

le Parc et ses Correspondants ont tenu des stands d'information sur plus d'une vingtaine de manifestations festives du territoire telles que la Fête de la Rose à l'abbaye de Chaalis, les Semaines régionales de l'environnement à Chantilly ou encore un stand lors du Téléthon à Vineuil-Saint-Firmin. Les ateliers de formation organisés par les Correspondants Parc ont aussi connu un fort succès accueillant jusqu'à soixante personnes.

Lors de la demi-journée de formation des correspondants proposée le 22 septembre 2007, il est apparu que le public était très demandeur d'informations, notamment sur la qualité et l'utilisation des composteurs. Aussi deux nouvelles fiches ont été mises au point : « Comment mieux s'équiper pour faire du compostage » et « Paillage, une autre façon de valoriser les déchets verts ». Un autre constat des Correspondants : la plupart des personnes sont avides de renseignements mais hésitent cependant à s'engager pour devenir officiellement éco-citoyens du Parc. Pour cela, le Parc a également mis en place un recueil de questions/réponses sur la pratique du compostage, qui est consultable sur le site Internet du Parc.

Campagne 2008 : prévention des déchets et éco-jardinage

L'opération compostage va se poursuivre en 2008, s'élargissant aux thèmes de la prévention des déchets et de l'éco-jardinage : prévenir la production de déchets dès nos achats, remplacer les produits phytosanitaires, gérer et économiser l'eau au jardin... ■

Exemple de déchets ménagers mis dans un bioseau.

Appel à Correspondants !

La campagne éco-citoyenne du Parc pour 2008 porte sur la prévention des déchets et l'éco-jardinage. Il reste des places de Correspondants Parc à prendre, notamment dans les villages des communes du Valois, du sud de la vallée de l'Ysieux et du sud Oise. Pour rappel, les Correspondants Parc sont des citoyens bénévoles. Ils sont formés sur une thématique annuelle afin de pouvoir ensuite aider et accompagner les habitants de leur commune désireux de devenir des éco-citoyens. Les Correspondants sont libres de la forme que prendra leur action. Ils servent de liaison à la fois du Parc vers les habitants et des habitants vers le Parc. Si vous voulez devenir Correspondant Parc, transmettez vos coordonnées au Parc ou téléphonez au 03 44 63 65 65.



Une action reconnue comme opération exemplaire

L'opération de promotion du compostage individuel organisée par le Parc a été reconnue par l'Ademe comme opération exemplaire dans le cadre du Plan national de soutien au compostage domestique. Une reconnaissance qui devrait permettre une mise en visibilité sur le site Internet de l'Ademe, un financement à 50 % d'une structure relais interne ou externe à la collectivité, l'appartenance à un réseau des opérations exemplaires ainsi qu'une priorité d'accès aux formations de l'Ademe.

Faites découvrir votre territoire, devenez guide de Parc !



À partir de septembre 2008, le Parc naturel régional Oise – Pays de France ouvre une formation professionnelle de guide de Parc. De quoi s'agit-il ? Tout simplement de former des professionnels du tourisme à l'accueil et l'encadrement de visiteurs qui veulent découvrir le Parc. Le guide de Parc saura faire partager son savoir et sa passion pour le patrimoine du Parc, et susciter auprès des visiteurs l'envie de revenir ou de séjourner plus longtemps sur le territoire.



Groupe de visiteurs sur le territoire du Parc.

Le constat est simple : les Parcs naturels régionaux d'Île-de-France (PNR) souffrent d'un manque d'offres touristiques qui permettent d'accueillir des visiteurs désireux de découvrir le territoire du Parc. Ainsi, dans le PNR Oise – Pays de France, la plupart des acteurs professionnels du tourisme sont spécialisés sur un site touristique unique (abbaye, jardin, etc.) ou sur une activité (randonnée à cheval, hôtellerie, etc.). Afin de combler ces manques, les PNR d'Île-de-France se sont réunis pour créer une formation et inventer un nouveau métier : le guide de Parc. Celui-ci a pour vocation d'être un guide touristique polyvalent, capable d'organiser et de faire découvrir autant le patrimoine culturel que naturel du Parc sur lequel il exerce son activité.

Le partage des connaissances au centre de ce métier

Les candidats à cette formation doivent résider sur le territoire du Parc où ils vont travailler. Ils doivent avoir envie de bien le connaître car ils seront ensuite investis d'une mission : celle de faire comprendre au visiteur l'identité du Parc, la diversité du territoire et les différentes facettes de son patrimoine. Aussi, il est essentiel pour ces guides d'être profondément attachés à leur territoire afin de pouvoir réellement faire partager des passions, des émotions, des connaissances. Cette activité est réservée à des personnes motivées et doit être considérée comme une activité économique complémentaire,

par exemple pour les propriétaires de chambres d'hôtes, les agriculteurs, les professionnels du tourisme souhaitant se diversifier qu'ils soient indépendants ou rattachés à une structure... Il faut bien préciser qu'en aucun cas le guide ne sera salarié du Parc naturel régional. Cette formation a vraiment pour but de faire émerger de nouveaux professionnels du tourisme, autonomes et responsables de leur activité. Cette formation sera agréée par le ministère de l'Agriculture. Après un an d'activité sur le territoire, le professionnel pourra prétendre à un signe de reconnaissance du Parc : la Marque Parc.

Une formation complète et concrète

Le but de la formation est de donner au stagiaire les armes pour construire et réaliser un projet d'accueil et d'encadrement touristique spécifique au Parc. Organisée en quatre unités, la formation abordera les aspects législatifs et réglementaires d'une telle activité, les bases d'une communication orale et d'une bonne gestion de groupe ainsi que les outils pour créer un réseau de partenaires et savoir identifier les ressources du territoire présentant un intérêt touristique. Par ailleurs, le guide de Parc étudiera le territoire du Parc sous toutes ses facettes : économique et sociale, culturelle et historique, naturelle et environnementale. Il sera alors à même d'avoir une vision originale et ambitieuse des produits touristiques qu'il veut créer, et être capable de concevoir des prestations adaptées à des groupes variés. ■

Informations pratiques

À qui s'adresse la formation ?

Résidents du Parc ou d'une des « villes-portes », titulaires d'un diplôme de niveau bac +2 dans le domaine du tourisme, des services de l'animation, ou disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans dans ces secteurs d'activités.

Comment sont sélectionnés les candidats ?

Chaque Parc sélectionne ses candidats sur dossier et lors d'un entretien de motivation.

Combien de temps dure la formation ?

700 h : 400 h de cours théoriques et pratiques à la Bergerie Nationale de Rambouillet (3 jours par semaine), 300 h de recherches personnelles dans chaque PNR.

Combien coûte cette formation ?

Le coût de la formation est pris en charge par le Parc mais en contrepartie le candidat s'engage à exercer son activité pendant trois ans sur le territoire du Parc. Reste à la charge du candidat 400 € de frais de dossier et les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Pour poser votre candidature

Dossier CV + Lettre de motivation entre février et avril 2008 à :

M. le Président du PNR Oise – Pays de France
Maison du Parc – Château de la Borne Blanche – 48, rue d'Hérisvaux – BP 6
60560 Orry-la-Ville

Pour tout renseignement

Brigitte Souverain – Tél. 03 44 63 65 65
b.souverain@parc-oise-paysdefrance.fr

Risques majeurs naturels : état des risques et moyens d'action

Vallée de l'Oise : inondation à Pont-Sainte-Maxence.

L'aspect reposant et paisible de nos campagnes nous fait souvent oublier qu'inondations, effondrements, feux de forêts, mouvements de terrains, sont autant de risques qui existent sur notre territoire et qui peuvent toucher villes et villages. Ce dossier revient sur les principaux risques naturels et historiques majeurs que vous pourriez rencontrer et les actions mises en œuvre pour les prévenir.

“ Le risque peut exister, même s'il n'est pas aujourd'hui identifié dans les documents ”

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les textes officiels définissent le risque majeur comme la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il est aussi caractérisé par sa faible fréquence (ce qui a tendance à

nous le faire oublier...). On distingue trois catégories de risques majeurs : naturels, technologiques et liés au transport. Nous ne traiterons dans ce dossier que des risques majeurs naturels et nous leur ajouterons les risques liés à l'histoire, une des spécificités de notre région.

Le risque inondation

Le risque inondation recouvre en fait deux types de risques : la crue d'un fleuve ou d'une rivière d'une part et les ruissellements ou coulées de boue qui naissent de pluies torrentielles d'autre part.

Les inondations fluviales

Sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France, les risques d'inondations fluviales ont surtout été repérés sur l'Oise. Toutes les communes de la vallée de l'Oise sont donc concernées. Cependant, d'autres cours d'eau sont susceptibles de déborder de leur lit, il est donc impératif d'éviter de construire dans les fonds de vallée. L'ampleur d'une inondation dépend bien évidemment de l'intensité et de la répartition des précipitations, de la cou-



verture végétale et de la capacité d'absorption du sol. Ce type d'inondation a plutôt lieu en hiver, lorsque les nappes phréatiques sont à leur maximum. Aujourd'hui, les principales actions à mener consistent à recréer des zones d'expansion des crues et à éviter d'urbaniser les zones inondables. En ce qui concerne les populations, sur le territoire, les inondations fluviales sont plutôt lentes, aussi il est possible de prévenir la population du risque 48 heures à l'avance. Les mesures d'évacuation peuvent alors être prises plus facilement.

Les inondations par ruissellement et les coulées de boues

Ces inondations ont plutôt lieu en milieu urbain. Elles sont occasionnées par de très fortes pluies qui parfois n'ont même pas besoin d'être exceptionnellement longues pour que le phénomène apparaisse. Lorsque les collecteurs d'eaux pluviales débordent sous l'arrivée massive de l'eau de ruissellement, la ville est rapidement inondée. Ce phénomène a été accentué par une imperméabilisation massive et systématique du sol, la disparition des haies, le comblement des fossés, rus et autres aménagements des hommes. Les catastrophes sont de plus en plus nombreuses et s'accompa-

gnent parfois de coulées de boue. En effet, lorsque le phénomène de ruissellement prend naissance en zone agricole, l'eau entraîne dans ses flots les sols limoneux et fragiles de nos plateaux et versants. Pour parer ce risque, il faut, en zone agricole, maintenir voire replanter des haies, préserver les talus et les fossés, éviter autant que possible de laisser les sols nus... En milieu urbain, il faut impérativement limiter l'imperméabilisation des sols, recourir à des revêtements filtrants en lieu et place du bitume classique, gérer les eaux de pluie à la parcelle grâce à des puits ou des tranchées filtrantes...

Les risques liés aux mouvements de terrain

Nous distinguerons ici les éboulements des affaissements et effondrements.

Les éboulements

L'origine des éboulements sur notre territoire est clairement géologique. En effet, le sous-sol présente une alternance de couches sableuses et calcaires. Quand ces terrains affleurent au niveau des versants des vallons encaissés, il y a un risque d'éboulements de blocs

calcaires reposant sur du sable friable. Les communes concernées sont donc celles situées en bord de plateau calcaire telles que Rhuis, Villeneuve-sur-Verberie, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, etc. Les seules actions à mener sont une surveillance des fronts et une absence de construction en bord et en pied de falaise. On peut parfois aménager la falaise avec des murs de retenues ou des filets, mais ces aménagements sont extrêmement coûteux.

Les affaissements et effondrements

Ces phénomènes sont dus à l'évolution de cavités souterraines : caves, carrières, grottes, etc. Sur notre territoire, il s'agit essentiellement d'anciennes carrières de calcaire pour le côté Oise et de gypse pour le côté Val d'Oise qui ont été exploitées, pour certaines, dès le Moyen Âge.

“ Garder la mémoire des événements est essentiel ! ”

Le principal problème posé par ces carrières porte sur les données incomplètes. On ne connaît plus l'emplacement ni même parfois l'existence de certaines d'entre elles. Aussi, idéalement, il faudrait pouvoir sonder le sol sur l'ensemble du territoire pour retrouver ces anciennes carrières. Un projet impossible à si grande échelle car il nécessite trop de moyens techniques, humains et financiers. Par contre, cette démarche reste indispensable localement dès lors notamment qu'une commune envisage un nouveau projet urbain et ce afin de prendre en compte la présence d'éventuels risques dans le Plan local d'urbanisme.

Le risque de feux de forêt

Le plus souvent, les feux de forêt sont déclenchés par imprudence ou malveillance humaine. Contrairement au sud de la France, le risque sur notre territoire est maximum en fin d'hiver,

L'expérience de Villeneuve-sur-Verberie

La plupart des documents et inventaires des risques se fondent sur les données historiques et scientifiques connues. Mais il existe de nombreuses portions de territoire pour lesquelles nous n'avons pas aujourd'hui de données ou pour lesquelles les données existantes sont incomplètes. C'est pourquoi des études locales peuvent être utiles. C'est l'expérience vécue par la commune de Villeneuve-sur-Verberie. Après la chute d'un bloc de calcaire sur la route menant au hameau de Noël-Saint-Martin, la commune a souhaité mieux connaître les risques concernant son territoire. À l'occasion de la révision de son plan local d'urbanisme, la commune a donc demandé une aide technique spécialisée pour mener une étude de prévention des risques naturels. Le Parc naturel régional a pu mobiliser son fonds d'expertises environnementales pour financer 70 % de cette étude.

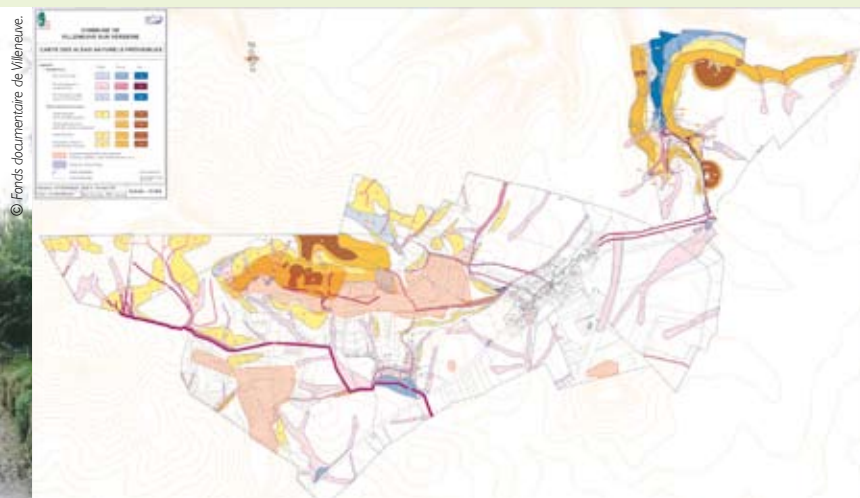
Il en ressort ainsi que la commune est soumise à un problème de ruissellements et de coulées de boues au niveau des versants du Mont Pagnotte, un risque d'éboulements et de mouvements de terrain au niveau des « falaises » mises à jour par l'érosion dans les vallons ainsi qu'un risque présumé d'effondrement lié à la présence d'anciennes carrières souterraines.

L'étude, réalisée par le bureau d'études Alp'Géorisques, a permis de cartographier au 1/5000^e l'ensemble de ces aléas. Elle propose également les moyens de prendre en compte ces risques dans le PLU et identifie les actions de prévention à mener telles que l'aménagement de zones naturelles de stockage des eaux de ruissellement et pour les éboulements, une solution de purge des blocs instables suivi d'un soutènement et d'un ancrage.

6



Aspect de zone éboulée en avril 2006.



© Fonds documentaire de Villeneuve.

au moment où les fougères sont sèches. Toutes les communes forestières du Parc sont évidemment concernées même si dans les documents officiels, seules les communes où le risque menace des enjeux humains sont répertoriées. Les actions à mener sont essentiellement des actions de prévention par une gestion forestière adaptée et en répétant les recommandations auprès des promeneurs.



Destructions dues à la guerre de 1914 à Senlis (carte postale ancienne).

Le risque lié à l'histoire

Ce risque est directement lié à l'héritage de la Première et de la Deuxième guerre mondiale. La Première a laissé le long de l'avancée de la ligne de front de nombreuses mines et autres engins explosifs. La Deuxième a vu les Allemands utiliser nos carrières souterraines pour stocker des munitions ou, comme à Gouvieux, comme base d'assemblage des VI, ce qui a entraîné de nombreux bombardements de notre territoire par les alliés. Aujourd'hui, on retrouve donc régulièrement des engins explosifs qui nécessitent l'appel à des démineurs et une évacuation des personnes alentour. ■

Où s'informer ?

Toute personne a le droit de connaître les risques majeurs auxquels elle peut être confrontée sur ses lieux de vie, de travail ou de loisirs. Ce principe est inscrit dans les textes depuis 1987. Les documents sont à présent largement diffusés. Vous pouvez facilement les télécharger sur le site Internet de la préfecture de votre département. Il s'agit des Atlas départementaux des risques majeurs et des Dossiers départementaux des risques majeurs. En mairie, le document est le DICRIM et vous pouvez retrouver de nombreuses informations, y compris pour chacune des communes de France sur www.prim.net, le portail d'informations sur les risques du ministère de l'Écologie et du Développement durables. Vous y trouverez d'ailleurs aussi de nombreuses informations pour savoir comment réagir en cas de catastrophes naturelles.

À savoir, depuis juin 2006, tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier a l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire des risques naturels ou technologiques éventuels pouvant concerner ce bien.



Carrière souterraine de Saint-Maximin.

Commune	Risque Inondation fluviale (Oise)	Risque Inondation / Coulées de boue (Nombre d'arrêtés de CatNat)	Risque Mvt de terrains, cavités souterraines, sapes	Risque Feux de forêt avec enjeu humain	Risque lié à l'histoire	Obligation d'information des locataires et acquéreurs
Apremont		1-2			1-5	
Asnières Sur Oise	PPR	7-9				X
Aumont en Halatte		1-2				
Avilly St Leonard		1-2			1-5	
Barbery		2-3				
Baron		1-2			1-5	
Beaurepaire	PPR	3-4				X
Bellefontaine		1-3	POS/PPR			X
Boran Sur Oise	PPR	6-9				X
Borest		3-4			1-5	
Brasseuse		1-2				
Chamant		2-3				
Chantilly		3-4			5-10	
Chatenay en France		1-3				X
Chaumontel		1-3				
Courteuil		4-6			1-5	
Coye La Foret		3-4				
Creil	PPR	3-4			5-10	X
Epinay Champlatreux		1-3	POS/PPR			X
Ermenonville		2-3				
Fleurines		2-3				
Fontaine Chaalis		1-2				
Fosses		4-6				
Gouvieux	PPR	6-9			5-10	X
Jagny Sous Bois		1-3				
La Chapelle en Serval		4-6			1-5	
Lamorlaye	PPR	6-9			1-5	X
Lassy		1-3	POS/PPR			X
Le Plessis Luzarches		1-3				
Luzarches		1-3				
Mareil en France		1-3	POS/PPR			X
Mont L' Eveque		3-4				
Montagny St Felicite		1-2				
Montepilloy		1-2				
Montlognon		3-4				
Mortefontaine		1-2			1-5	
Ognon		4-6				
Orry La Ville		4-6			5-10	
Plailly		4-6				
Pont Ste Maxence	PPR	4-6			5-10	X
Pontarme		1-2				
Pontpoint	PPR	4-6			1-5	X
Precy Sur Oise	PPR	6-9				X
Raray		1-2				
Rhuis	PPR	2-3				X
Roberval		3-4				
Rully		2-3			1-5	
Senlis		3-4			+ de 10	
Seugy		1-3				
St Maximin	PPR	6-9			+ de 10	X
Survilliers		1-3	POS/PPR			X
Thiers Sur Theve		2-3				
Ver Sur Launette		1-2				
Verneuil en Halatte	PPR	4-6			5-10	X
Viammes		1-3	POS/PPR			X
Villeneuve Sur Verberie		4-6				
Villers St Frambourg		4-6				
Villiers Le Sec		1-3				
Vineuil St Firmin		1-2			1-5	

Avertissement : le risque ne concerne souvent qu'une partie du territoire communal.
PPR : commune concernée par le Plan de prévention des risques d'inondation de l'Oise.

Risque Inondation/Coulées de boues :

Nombre d'arrêtés CatNat Oise : nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (inondations et coulées de boues) pris entre 1985 et 2002 / Source : Atlas des risques dans l'Oise - octobre 2003.

Nombre d'arrêtés CatNat Val d'Oise : nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (ruissellements) pris depuis 1982 / Source : PDRM du Val d'Oise - octobre 2004.

POS/PPR : commune couverte par un document d'urbanisme valant PPR pour le risque « Présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées » (communes du Val d'Oise uniquement).

Risque lié à l'histoire : nombre d'interventions de déminage entre 1998 et 2002 (source : Atlas des risques dans l'Oise) / Pas de données sur le Val d'Oise.

Risque Feux de forêt : source : PDRM de l'Oise et site www.prim.net

Obligation d'information des locataires et acquéreurs :

Communes où s'applique l'obligation d'information prévue à l'article L. 125-5 du code de l'environnement / arrêté préfectoral du 5 janvier 2005 pour le Val d'Oise, du 22 décembre 2005 modifié les 26 septembre 2006, 19 avril et 18 juin 2007 pour l'Oise.

Le site Internet du Parc est arrivé sur la toile !



Depuis le 1^{er} novembre 2007, le Parc naturel régional Oise – Pays de France est présent sur Internet. Huit mois de travail et de réflexion ont été nécessaires au Parc pour mettre en place un outil de communication à destination des habitants et des touristes en quête de découverte. Une fois l'adresse tapée : www.parc-oise-paysdefrance.fr le site vous accueille avec un diaporama qui illustre les différentes facettes du territoire.

Les Rendez-vous (sorties, ateliers...) organisés par le Parc sont présentés en page d'accueil ainsi qu'une rubrique *Le point sur* où périodiquement une action menée par le Parc sera détaillée. Un accès à une carte interactive permet de localiser et d'obtenir toutes les informations concernant les activités proposées sur le territoire. Parmi les outils, en plus d'un accès presse, des annonces et des marchés publics, le site vous propose d'aller parcourir sa photothèque, de télécharger ses différentes publications et de trouver des liens utiles. Enfin, une newsletter sera envoyée régulièrement à ses abonnés pour les tenir informés des actualités du Parc. La page d'accueil propose ensuite à l'internaute de parcourir ses quatre grandes rubriques.

La première, *Visitons le Parc*, sur fond orange invite à découvrir les richesses touristiques du Parc. Châteaux, musées, patrimoine religieux... y sont présentés

pour que l'internaute puisse préparer sa future visite. Cette rubrique donne également des idées de sorties et de randonnées pour occuper week-ends et vacances ainsi que la liste des restaurants et des possibilités d'hébergements.

**“ Tout en couleurs,
le site se veut
à l'image du Parc :
dynamique
et vivant ”**

Découvrons le Parc, seconde rubrique sur fond vert, présente le territoire, son patrimoine naturel et culturel et ses activités économiques. Cette rubrique permet ainsi à l'internaute de mieux comprendre le territoire et les enjeux qui y sont liés.

Dans la troisième, *Comprenons le Parc*, sur fond bleu, l'internaute apprend ce qu'est un Parc naturel régional et les caractéristiques du Parc naturel régional Oise – Pays de France. Cette rubrique a aussi pour objet de présenter un panel de ses actions.

Dans *Agissons avec le Parc*, quatrième et dernière rubrique sur fond jaune, le Parc s'adresse à vous, habitants et professionnels du territoire.

Vous souhaitez apprendre le compostage, le Parc vous propose d'adhérer à sa campagne éco-citoyenne *Ensemble compostons* en vous inscrivant directement en ligne. Vous vous demandez comment agir pour la préservation de votre environnement ? Le Parc vous donne ici de nombreux conseils (économie d'énergie et d'eau, participation à des chantiers nature...). Le Parc peut également engager des actions avec les communes, n'hésitez donc pas à aller jeter un coup d'œil à la rubrique pour en savoir plus.

Agissons avec le Parc, c'est aussi l'occasion de s'adresser aux enseignants en leurs présentant les programmes pédagogiques.

Enfin les professionnels du bâtiment, les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces trouveront ici toutes les aides que peut leur apporter le Parc.

Chers habitants, le Parc a aussi créé ce site pour vous, pour que vous puissiez y trouver des réponses à vos questions. Pour que vous puissiez savoir ce que le Parc fait ou peut faire pour vous, pour trouver des idées de visites ou de sorties, ou simplement pour devenir acteur de votre territoire. ■

ZOOM SUR ...

un site accessible aux déficients visuels

Dans le souci de répondre aux attentes de tous, le Parc naturel régional Oise - Pays de France a souhaité rendre son site accessible aux déficients visuels. Pour cela, il a pris soin de respecter les directives en matière d'accessibilité pour les non voyants. Ainsi toutes les images du site sont légendées, les couleurs des rubriques aident les malvoyants à se retrouver dans l'organisation du site, la taille des caractères n'est pas fixe et peut être agrandie et la structure des pages est simple et claire pour ne pas gêner le logiciel de lecture vocale dont sont munis les malvoyants. Enfin, pour s'assurer de la crédibilité de son site, le Parc a fait appel à une personne non voyante pour le tester. Les conclusions rendues ont été positives et fait de notre site un exemple en la matière.



Page d'accueil du site Internet du Parc.



Mare du Mont Alta Des bénévoles se relèvent les manches

Dans la continuité des chantiers nature organisés depuis deux ans, le Parc a convié des volontaires à la restauration de la mare du Mont Alta en forêt d'Halatte lors d'une journée d'action en octobre dernier. Une journée au cours de laquelle les participants ont pu mettre à la fois la main à la pâte et mieux connaître le fonctionnement et la richesse des mares en milieu forestier.

À noter

Un autre chantier nature est d'ores et déjà prévu à l'automne dans les landes cette fois. La date exacte vous sera communiquée en cours d'année.

Depuis deux ans déjà, le Parc naturel régional Oise - Pays de France organise des « chantiers nature ». Ces journées d'actions concrètes sur le terrain convient habitants ou simples visiteurs du Parc à venir aider à restaurer un milieu naturel dégradé comme des landes, des marais envahis par les arbres ou encore des mares comblées par la végétation, etc. Une occasion unique de participer à la gestion des espaces naturels dans un cadre pédagogique et convivial. Ainsi, après les marais de la Troublerie et un site de landes en forêt d'Ermenonville à l'automne 2006, un chantier a été organisé au cours des semaines régionales de l'environnement, le 21 octobre dernier à la mare du Mont Alta en forêt d'Halatte. Un site isolé et fragile.

La forêt d'Halatte au sud de l'Oise abrite de nombreuses mares. Pourtant, cette forêt n'est traversée par aucun cours d'eau. En fait, toutes ces mares sont le fruit de la présence de bancs d'argiles qui constituent des fonds imperméables et retiennent les eaux pluviales à la surface du sol. La mare du Mont Alta est un site particulièrement sensible qui est menacé de comblement et d'asphyxie par la végétation. En effet, sous l'effet conjugué du développement trop important de la végétation aquatique et de l'accumulation de feuilles mortes tombées des arbres qui l'entourent, la mare ne reçoit plus de lumière. Son équilibre et sa pérennité ne sont plus



Chantier nature à la mare du Mont Alta.

assurés et menacent parallèlement un certain nombre d'espèces d'amphibiens ou d'invertébrés aquatiques.

Une journée d'action concrète

C'est donc par une belle journée d'automne, équipés de scies, pelles, seaux, cuissardes et autre petit matériel que les vingt-cinq bénévoles ont entamé le rajeunissement de la mare. Quelques jours avant, l'ONF avait abattu les arbres sur une moitié du pourtour de la mare afin de favoriser l'arrivée de la lumière et permettre de nouveau la pousse de plantes herbacées et la vie de la faune qui y est associée. Nos courageux volontaires ont donc dû tout d'abord débiter ces arbres et stocker le bois hors de la périphérie de la mare. Ils ont ensuite ramassé les feuilles mortes qui recouvraient la mare due à la proximité des arbres et enlevé la

glycérie, une plante aquatique de type graminée qui pousse en touffe et qui empêche la lumière de pénétrer dans la mare. Afin de compléter ce dispositif de nettoyage, les fossés en périphérie de la mare ont été curés afin de permettre à la faune aquatique de disposer de sites relais avec de l'eau libre. Une fois le travail effectué, les participants ont pu mesurer avec plaisir les changements opérés sur le milieu.

Diversité des habitats, diversité des habitants

Ce chantier avait pour but principal d'empêcher la disparition de cette mare qui abrite de nombreuses espèces d'amphibiens, d'invertébrés aquatiques, de libellules... dont certaines ont été déclarées d'intérêt communautaire, comme le triton crêté par exemple. Pour cela, il faut dans tous les cas maintenir une diversité maximale d'ambiances et d'habitats, c'est-à-dire maintenir des zones lumineuses et des zones sombres, des zones boisées et des zones herbacées, des zones d'eau libre et des zones sèches, etc. Car de la diversité de l'habitat naissent la biodiversité et la richesse d'un milieu. C'est pourquoi par exemple, les arbres n'ont pas été coupés sur l'ensemble du pourtour de la mare, préservant ainsi des saules nécessaires à la reproduction des libellules. De la même manière, seul un tiers de la mare a été nettoyé pour laisser des abris aux amphibiens et insectes aquatiques. ■



Mare du Mont Alta avant et après restauration.

Tailler et couper en éco-citoyen



L'hiver est arrivé, c'est le moment d'entreprendre les travaux de taille des arbres de votre jardin.

Avant de couper, sachez pourquoi vous intervenez : donner une forme, mettre en sécurité, produire des fruits, récolter du bois de chauffage... La taille sera envisagée différemment selon ce qui la motive. Sans rentrer dans le détail, voici quelques conseils pour tailler et maintenir en bonne santé votre patrimoine arboré.

La période la plus propice à la taille est la période dite de « repos de végétation », quand la sève est descendue dans les racines et que les feuilles sont tombées, soit sous nos latitudes de mi-novembre à mi-mars. C'est durant cette période que doit être réalisé l'essentiel des tailles et plus particulièrement les tailles sur des branches de gros diamètre. Les tailles « en vert », c'est-à-dire quand l'arbre est en feuille, sont possibles mais doivent se limiter aux branches de très petite taille.

Plus l'intervention se fait sur des branches de petits diamètres, moins elle est traumatisante pour l'arbre, et moins elle est difficile à mettre en œuvre. Ainsi les tailles de « formation » ou de mise à fruits seront à envisager chaque année, les tailles d'entretien pourront être plus espacées tous les trois à quatre ans.

Afin de permettre une bonne cicatrisation de l'arbre, les coupes réalisées doivent être franches et propres. Pour cela, l'outil utilisé doit être adapté aux diamètres des branches à couper et bien affûté. Ainsi pour la taille des brindilles (entretien de buissons ou de haies), la cisaille est adaptée, et pour être plus précis, utilisez le sécateur. Pour les branches plus importantes, jusqu'à 5 cm, passez au coupe-branches (ou ébrancheur) qui est en fait un sécateur à deux mains. Au-delà de 5 cm, utilisez une scie égoïne ou arboricole.

Avoir le bon outil est important, savoir s'en servir l'est également ! D'une manière générale, une coupe doit s'effectuer au plus près d'un « nœud », c'est-à-dire en fonction du diamètre de la branche, il se trouve près du tronc, ou bien d'une fourche ou encore d'un bourgeon afin d'éviter la formation d'un chicot qui favoriserait l'entrée de parasites. L'angle de coupe doit être légèrement incliné pour favoriser l'écoulement de l'eau. Afin d'éviter la propagation des maladies, il est recommandé de

désinfecter les outils entre chaque arbre. Si la taille est réalisée en hiver, l'emploi de produits cicatrisants n'est pas une nécessité. Si vous en appliquez, sachez que deux ou trois ans après la pose de goudrons ou de mastic, il faut les retirer afin d'éviter que l'humidité ne stagne dessous.

Avant de couper, prenez du recul et imaginez comment sera votre arbre une fois les branches à terre. Quand ces dernières sont de gros diamètres, attention à ce que la coupe réalisée ne déséquilibre pas l'arbre, au risque de le rendre fragile au vent. De même l'éêtage d'un arbre n'est pas conseillé. La coupe horizontale réalisée en cime favorise les attaques au cœur du tronc de l'arbre et le fragilise à terme. Mieux vaut parfois l'abattre directement et replanter. Si l'arbre est situé à proximité d'habitations ou de voies de circulation, n'hésitez pas à réaliser la coupe en plusieurs temps. Toutefois, pour votre sécurité n'entreprenez pas de coupes acrobatiques et faites appel à des professionnels élagueurs.

Les déchets de taille sont précieux. Avant de les porter en déchetterie ou de les déposer pour la collecte des déchets verts, pensez à les valoriser. En effet, laisser un tas de bois ou quelques fagots permet de créer des refuges où oiseaux, insectes ou petits mammifères pourront se loger durant l'hiver. Si vous disposez d'un broyeur, utilisez les en compost ou en paillage dans votre potager ou au pied des fleurs et des arbres. Enfin une fois séchés, ces déchets seront l'occasion d'une chaleureuse soirée au coin de la cheminée.

Être propriétaire d'un arbre induit des responsabilités.

Voici quelques rappels pour vous permettre de jouir de ce bien sans litige avec les autorités ou le voisinage.

L'entretien de vos arbres doit être conforme au règlement du document

d'urbanisme en vigueur. Par ailleurs, vos arbres peuvent être protégés : s'ils ne le sont pas eux-mêmes, ils peuvent appartenir à des ensembles plus vastes (abords des monuments historiques, sites inscrits ou classés, etc.). Ces zonages impliquent une déclaration ou une demande d'autorisation pour toute intervention étant de nature à modifier le site. Renseignez-vous en mairie.

Plus généralement, le code civil précise que toute plantation récente réalisée à moins de deux mètres de la limite de propriété (et toujours à 50 cm au moins) ne peut dépasser deux mètres de haut. Si vos arbres et arbustes sont plantés en espaliers contre un mur mitoyen, ils ne doivent pas dépasser la hauteur du mur, ni lui causer de fissures. Dans le cas d'une haie mitoyenne, les frais d'entretien ou d'arrachage sont partagés entre voisins. Si l'un d'eux souhaite couper un arbre un accord doit être trouvé mais l'autre ne peut l'en empêcher. Si les racines de votre arbre dépassent de votre propriété, votre voisin a le droit de couper les racines à la limite de propriété du moment que cela ne porte pas atteinte à la santé de l'arbre. Il ne peut toutefois pas lui appliquer un traitement chimique. Si les branches de votre arbre dépassent et que votre voisin vous le demande, vous devez les couper. Toutefois il ne peut les couper lui-même. Si votre arbre porte des fruits : les fruits sur l'arbre sont votre propriété mais s'ils tombent chez votre voisin, les fruits au sol lui appartiennent. ■

Attention ces informations sont diffusées à titre indicatif et ne sont en aucun cas exhaustives.

Taille d'arbre fruitier.



Samedi 15 et vendredi 21 mars
Fréquence grenouilles



Comme chaque année le Parc organise des sorties nocturnes dans le cadre de la campagne nationale « Fréquence grenouilles ». Cette balade sera l'occasion de partir à la rencontre des crapauds, grenouilles et autres tritons en voie de régression. Mais aussi de découvrir les actions menées par les associations et le Parc pour leur préservation, tels que les systèmes de protection des amphibiens le long des routes empruntées par les animaux au cours de leur migration vers les lieux d'accouplement et de ponte.

- € Sortie gratuite
- R Rendez-vous : 20 h, Table de Montgrésin en forêt de Chantilly
- i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 30 personnes.

Dimanche 25 mai
Fête de la nature

Sur le thème de la biodiversité, le Parc organisera une sortie pour adultes au marais de la Troublerie, pour expliquer l'importance de préserver les zones humides en voie de régression.

- € Sortie gratuite
- R Rendez-vous : 14 h 30, étangs de Comelles face au château de la Reine Blanche
- i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 30 personnes.

Ateliers pour enfants

Un mercredi par mois, le Parc organise un atelier découverte pour les enfants afin de leur faire découvrir les différentes facettes du territoire et de l'écologie.

- 19 mars :** Consacré à l'eau. Les enfants apprendront à la préserver dans le cadre des journées nationales pour la protection de l'eau.
- € Atelier gratuit
 - R Maison du Parc à 14 h 30
 - i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 20 enfants.

Dimanche 6 avril
Sortie ornithologique

À l'occasion du Festival de l'Oiseau, le Parc fait appel à l'association Picardie Nature pour vous emmener découvrir les nombreux pics qui peuplent la forêt d'Halatte. Emblème du Parc naturel régional Oise – Pays de France, le pic est une espèce très présente sur notre territoire. Munis de jumelles vous aurez peut-être la chance d'apercevoir un pic-vert, un pic-noir ou encore un pic-épeiche. De nombreuses informations sur leur mode de vie viendront compléter cette sortie.



- € Sortie gratuite
- R Rendez-vous : 8 h 30, place de la mairie de Fleurines
- i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 20 personnes.

Dimanche 15 juin
Journée des moulins

Pour cette journée consacrée aux moulins, le Parc organise une randonnée pédestre sur le thème « lieux de production industrielle ». Une occasion de découvrir un patrimoine souvent méconnu.

- € Sortie gratuite
- R Rendez-vous : 9 h 30, sur la place principale d'Avilly
- i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 30 personnes.

- 2 avril :** Consacré au jardinage, il apprendra aux enfants les secrets de l'éco-jardinage. Ils découvriront le rôle des vers de terre et des insectes vivant dans le sol, et s'initieront à l'art de la plantation. Tous repartiront avec le fruit de leur travail.
- € Atelier gratuit
 - R 3 grande rue à Balagny sur Aunette (commune de Chamant) à 14 h 30
 - i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 20 enfants.
Important : la sortie se déroulant en extérieur, les enfants doivent être accompagnés par un parent.

Dimanche 18 mai
Balade guidée

À l'occasion de l'Oise verte et bleue, et du 200^e anniversaire de la naissance de Gérard de Nerval, découvrez les lieux et paysages qui ont tant inspiré cet écrivain entre Ermenonville, Chaalis et Loisy. En compagnie d'une conteuse, nous parcourrons forêts et landes, villages et abbayes, encore habités de l'esprit romantique de cette époque.

- € Sortie gratuite
- R Rendez-vous : 10 h, parking de l'abbaye de Chaalis
- i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 30 personnes.
À prévoir : pique-nique et chaussures de marche car dix kilomètres environ seront



Samedi 19 juillet
Randonnée pédestre

Pour la deuxième année, le Parc propose des randonnées pédestres estivales pour découvrir les richesses patrimoniales du territoire.

- € Sortie gratuite
- R Rendez-vous : 14 h 30 devant la mairie de Jagny-sous-Bois
- i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 30 personnes.



- 14 mai :** Consacré aux insectes. Les enfants partiront découvrir les insectes munis de filets et de boîtes à loupes.
- € Atelier gratuit
 - R Maison du Parc à 14 h 30
 - i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 20 enfants.

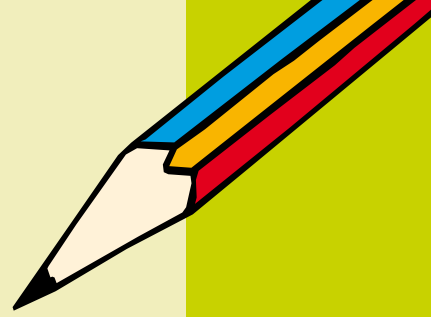
- 18 juin :** Consacré à la forêt. Les enfants apprendront à reconnaître les traces et découvriront les principales essences d'arbres qui peuplent nos forêts.
- € Atelier gratuit
 - R Baraque Chaalis en forêt d'Ermenonville
 - i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité à 20 enfants.
Important : la sortie se déroulant en extérieur, les enfants doivent être accompagnés par un parent.

Édition

Comme chaque année la Région Ile-de-France édite un calendrier mettant en valeur une thématique liée à ses quatre Parcs naturels régionaux. En 2008, la Région vous propose donc de découvrir

le grand patrimoine des Parcs. Châteaux, églises, abbayes... illustrent chacun des douze mois et sont autant d'invitations à vous rendre dans les Parcs. Mis à votre disposition à la Maison du Parc, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous le faire parvenir.

L'école Buissonnière



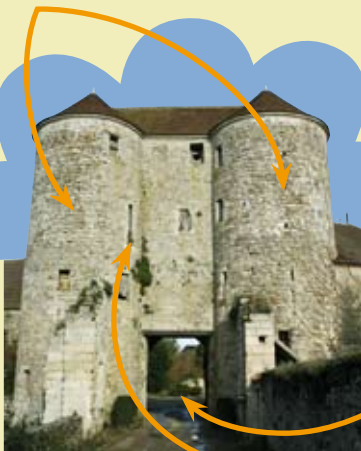
Je découvre: le château de Montépilloy

Observe les vestiges du château de Montépilloy, détruit en 1491 et transformé en ferme en 1603 et place les légendes au bon endroit : remparts, pont-levis, ferme, meurtrières, tours, donjon.

Je suis sûr que tu as déjà entendu parler des seigneurs du Moyen Âge. Ils possédaient de nombreuses terres sur lesquelles travaillaient des paysans. Chaque seigneur possédait un château fort. C'était le cas à Montépilloy.



1 •de guet



2 • Emplacement du

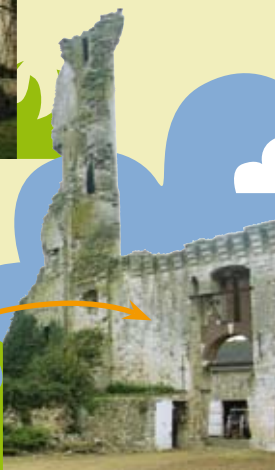
3 •



4 • Vestiges du

5 • Bâtiments de laconstruite en 1603

6 • Restes des du château



Qui a dormi au château de Montépilloy en 1429 ?



Découvre le nom du personnage célèbre de l'histoire de France qui a dormi au château de Montépilloy en août 1429 en lisant les indices ci-dessous.

Indice n° 1 : je suis une femme soldat

Indice n° 2 : j'ai combattu aux côtés du roi Charles VII contre les Anglais qui avaient envahi la France

Indice n° 3 : la guerre à laquelle j'ai participé a duré plus de cent ans (de 1337 à 1453)

Je suis

Reponses : 1 : Tours 2 : Font-levis 3 : Meurtrières 4 : Donjon 5 : Ferme 6 : Remparts

Reponse : Jeanne d'Arc

Soyons Parc ■ Fév.-Juin 2008



Soyons Parc Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux - BP 6
60560 Orry-la-Ville
Tél. : 03 44 63 65 65
Fax : 03 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr